AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-7-76220059

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION "DES PAYS DE LA LOIRE"

MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49.430 ANGERS CEDEX

Téléphone N° XXXXXX Poste 571
66.21.32

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

03 Régisseur de recettes

Direction Départementale de l'Agriculture

Cité Administrative

Rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. N° 8 604 02 D NANTES

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: XXXXX P. JOURNET 534 AD

LA PYRALE DU MAIS DANS LES PAYS DE LA LOIRE

RAPPEL DE LA BIOLOGIE

Les papillons de la Pyrale apparaissent, selon les années, en juin - juillet et pondent la nuit sur le maïs. Les pontes sont déposées à la face inférieure des feuilles, et sont constituées d'une vingtaine d'oeufs imbriqués les uns sous les autres (ooplaques).

La jeune chenille qui en sort, consomme une partie du limbe de la feuille, se nourrit du pollen, pénètre dans la panicule, puis quelques jours plus tard, la quitte pour forer la tige où elle se comporte en mineuse.

C'est par les galeries qu'elle fait dans les organes aériens qu'elle occasionne des dégâts. En effet, sous l'action du vent, les tiges et les épis se cassent, ce qui rend la récolte difficile. Ces dégâts se traduisent ainsi par une diminution de rendement.

La Pyrale passe l'automne, l'hiver et le printemps sur le sol, dans les tiges et les débris de récolte, à l'état de chenilles. Elles se transforment en nymphes à la fin de mai, pour donner les premiers papillons, apparus en cage d'élevage, en Anjou, le 10 juin dernier.

Dans nos régions de l'ouest, une seconde génération partielle, se situe fin août début septembre, mais elle n'a pas d'incidence économique.

LUTTE CONTRE LA PYRALE DU MAIS

La prophylaxie. Elle consiste à broyer les restes de récolte et les enterrer par un labour soigné à l'automne, ce qui permet de détruire une quantité importante de chenilles.

Les cribs doivent être nettoyés et les rafles brûlées avant le 1er juin, ce qui contribue à éliminer des papillons.

Lutte chimique. Elle est basée sur la biologie du parasite. En particulier, le stade de baladeur de la chenille, avant sa pénétration dans la tige, la rend sensible aux insecticides. Il suffit de distribuer, avec un matériel adéquat, un insecticide sous forme de granulés, dans le cornet de la plante, véritable réceptacle naturel, et ainsi protéger l'aisselle des feuilles. Lors de sa progression, la chenille entre obligatoirement en contact avec lui et meurt.

.../...

18

Les producteurs de maïs peuvent utiliser l'un des produits homologués suivants :

- Bacillus thuringiensis	(Bactospéine Rhodiagri) (DIPEL CEVA)
- Chlorpyriphos	(Dursban 1,5 G Cie Française BASF et la Quinoléine)
- Fénitrothion	(Pirizol (3 %) Ciba Geigy)
- Parathion	Nombreuses spécialités
- Phoxime	(Volaton 5 Bayer France) (Agridine 5 G SEDAGRI)
- Tétrachlovinphos	(Gardona G 5 Agrishell)

Le traitement doit être effectué à la dose de 30 Kg Ha de produit commercial si l'on utilise une spécialité à base de Bacillus thuringiensis, lorsque 10 % des panicules sont sorties du cornet.

Si l'on utilise l'un des autres insecticides, la dose est de 25 Kg de granulés à l'Ha et le traitement doit être effectué lorsque 50 % des panicules sont apparues.

DETERMINATION DE L'OPPORTUNITE D'UN TRAITEMENT CHIMIQUE

Pour l'instant, dans la Circonscription Phytosanitaire des Pays de la Loire, seul le Maine-et-Loire est concerné par la lutte chimique. A l'intérieur de ce département, le traitement ne peut se justifier que dans la mesure où la gravité de l'attaque dépasse un seuil, ce qui permet de rentabiliser le traitement.

On estime, pour le Maine-et-Loire, que le seuil de nuisibilité est atteint lorsque la population larvaire, à l'automne précédent, dépasse une chenille par plante (résultat de la dissection de 100 tiges). En examinant la carte (page 3) de l'infestation du Maine-et-Loire par la Pyrale, en 1975, on constate qu'il est divisé en quatre zones bien distinctes. En conséquence, en 1976, les traitements ne peuvent être envisagés que dans la seule zone quadrillée.

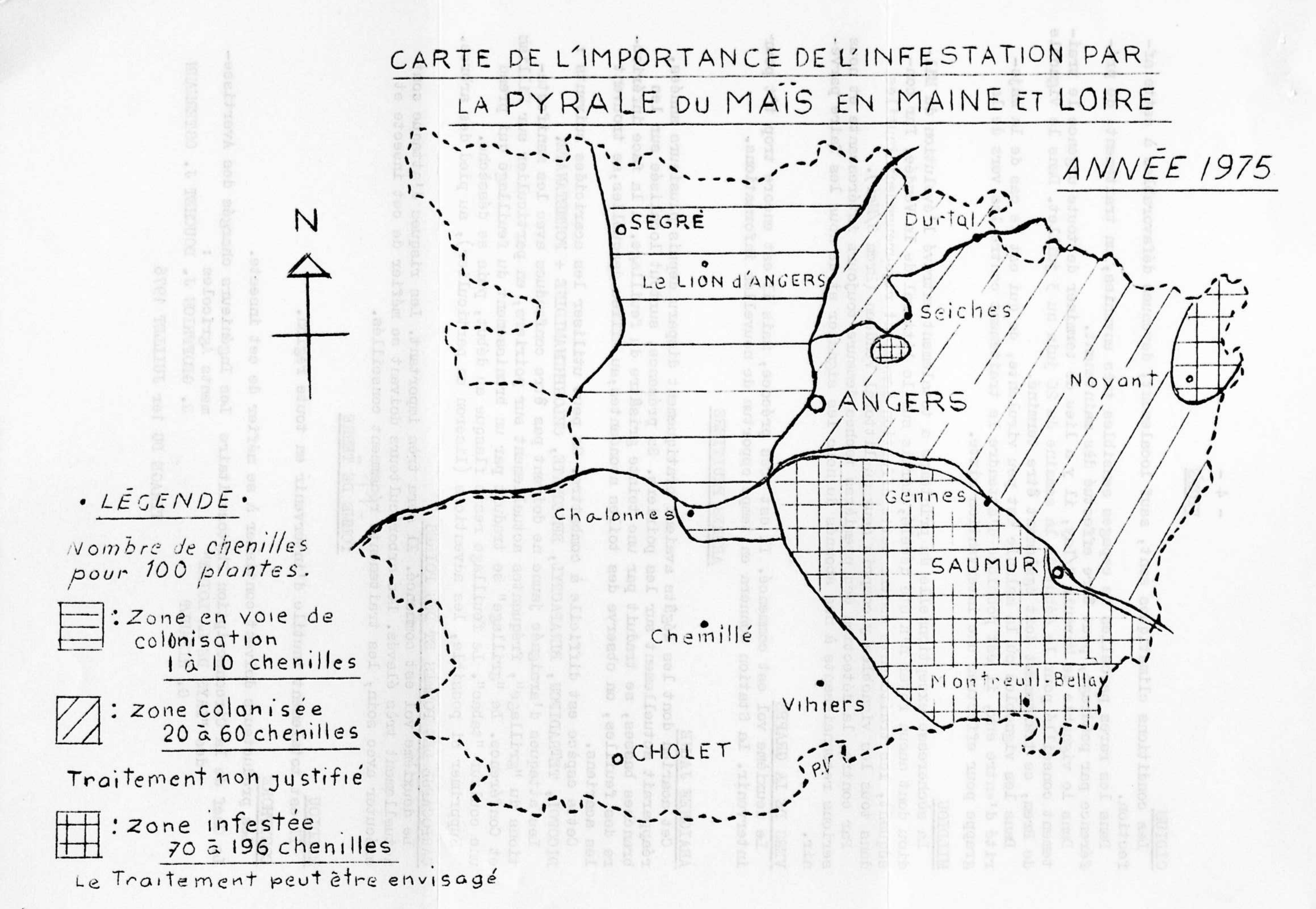
Le comptage des pontes, très délicat et fastidieux, permet d'affiner localement la méthode précédente. On estime que le traitement se justifie lorsque 12 à 15 % des pieds de maïs portent une ponte durant la première quinzaine de juillet.

Bien entendu, ces méthodes sont complémentaires et permettent une sérieuse approche de l'opportunité d'une intervention chimique ; d'autres éléments sont importants, notamment l'hygrométrie pendant la période du dépôt des oeufs.

En conclusion, la Station d'Avertissements Agricoles, grâce à des élevages, des piégeages, des contrôles de pontes, permet de donner des indications sur l'évolution de la Pyrale et les dates d'intervention les plus opportunes.

L'agriculteur dispose aujourd'hui d'éléments lui permettant de faire un choix quand à la décision d'intervenir chimiquement ou de s'abstenir. Toutefois, il est bon de rappeler que la rentabilité d'un traitement contre la Pyrale est proportionnel au niveau du rendement de la future récolte.

.../...


CARTE DE L'IMPORTANCE DE L'INFESTATION PAR
LA PYRALE DU MAÏS EN MAINE ET LOIRE
ANNÉE 1975
N
SEGRÉ
Le LION d'ANGERS
Durtal
Seiches
Noyant
ANGERS
Gennes
Chalonnes
SAUMUR
Chemillé
Montreuil-Bellay
Vihiers
CHOLET
P.V.
• LÉGENDE •
Nombre de chenilles pour 100 plantes.
: Zone en voie de colonisation
1 à 10 chenilles
: zone colonisée
20 à 60 chenilles
Traitement non justifié
: zone infestée
70 à 196 chenilles
Le Traitement peut être envisagé

VIGNE

OIDIUM

Les conditions climatiques sont, sauf localement, devenues défavorables à cette affection.

Dans les rares parcelles de cepages sensibles très envahies, un traitement, de préférence par poudrage, peut être effectué dès maintenant.

Dans le vignoble de Mareuil S/Lay, il y a lieu de terminer de toute urgence le traitement conseillé pour le début de la semaine du 28 juin au 3 juillet. Dans le vignoble de Brem, ce traitement doit également être terminé.

Dans les vignobles où la maladie est peu virulente, ce qui est le cas de la majorité d'entre eux, il est possible d'attendre le traitement contre les vers de la grappe pour effectuer une intervention mixte.

MILDIOU

La sècheresse exceptionnelle du printemps a totalement entravé l'évolution du Mildiou dont aucun foyer n'a été décelé, hormis sur le littoral de la Vendée. Par conséquent, les traitements contre cette affection demeurent rigoureusement inutiles dans tous les vignobles y compris ceux du littoral Vendéen (Brem S/Mer).

Par contre, la détection des premières taches demeure toujours intéressante et nous serions reconnaissants à nos abonnés de nous les signaler et de nous les faire parvenir.

VERS DE LA GRAPPE

Le deuxième vol est commencé. Il est très précoce, mais il est encore trop tôt pour intervenir. La Station donnera en temps opportun de nouvelles informations.

ARBRES FRUITIERS

ARAIGNEE JAUNE

Cet acarien dont les dégâts avaient pratiquement disparu depuis plusieurs années, réapparait actuellement sur les poiriers. Sa présence, surtout localisée sur les branches basses, se traduit par une teinte grisâtre du feuillage. A la face inférieure des feuilles, on observe des toiles abondantes, au milieu desquelles, se trouvent les acariens.

Cette espèce est difficile à combattre. On peut utiliser les acaricides suivants : DICOFOL, TETRADIFON, BINAPACRYL, BENZOMATE, CHLORPHENAMIDINE + FORMETANATE.

Les attaques d'araignée jaune ne doivent pas être confondues avec les manifestations du "grillage", fréquentes actuellement sur poiriers, en particulier sur William et Conférence. Le "grillage" se traduit par un brunissement du feuillage qui prend une couleur "tabac". Le feuillage reste flasque au début, puis se dessèche.

Supprimer si possible, les adventices (liseron en particulier), au pied des arbres.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le deuxième vol est commencé. Il sera très important. Les risques d'attaque sont actuellement très élevés. Les arboriculteurs doivent se méfier de cet insecte et exécuter avec soin, les traitements récemment conseillés.

POMME DE TERRE

MILDIOU

Il est totalement inutile d'intervenir en toute région.

DORYPHORE

Les producteurs doivent continuer à se méfier de cet insecte.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"
G. RIBAULT

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION J. BOUCHET J. OSTERMANN

TIRAGE DU 1er JUILLET 1976